

**CONVENTION ENTRE  
LE SDIS DU JURA ET LE CENTRE HOSPITALIER L. JAILLON DE SAINT-CLAUDE**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la fourniture de repas par le Centre Hospitalier de Saint-Claude, pour les personnels du SDIS en formation.

**ARTICLE 2 – DUREE**

La présente convention est conclue pour l'année 2020 .

Les dates devront être communiquées par le SDIS, à la cuisine du Centre Hospitalier :

- par écrit, au moins 10 jours avant la prise des repas pour les personnels en formation
- par téléphone, 24H avant la prise des repas pour les personnels en mission

**ARTICLE 3 – DETERMINATION DE LA PRESTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CLAUDE**

Les repas du midi seront pris au self du centre hospitalier à 12H précises du lundi au samedi.

Les repas du soir seront pris au self du centre hospitalier à 18H45 précises du lundi au vendredi.

Les repas du soir et du samedi sont préparés sous forme de plateau en barquette individuelle à réchauffer au micro-ondes (assiette à disposition au self)

La personne responsable de la formation devra informer la cuisine du centre hospitalier 24H avant de l'effectif exact en téléphonant au 03.84.41.33.17

La personne responsable de l'encadrement devra signer chaque jour au self une feuille indiquant le nombre de personnes.

**ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION****Nombre de repas :**

Le nombre de repas maximum est fixé comme suit :

- 16 maxi / jour/service

**Composition des repas :**

- Les repas sont composés de :
- 1 entrée
  - 1 viande / légumes
  - 1 fromage
  - 1 dessert
  - 1 café

**ARTICLE 5 – COUT DE LA PRESTATION**

Le prix fixé est de 6.40 € pour 2020.

Les factures seront établies à la fin de chaque mois par le Centre hospitalier de Saint-Claude et seront adressées à :  
SDIS du Jura  
Service Formation  
18, avenue Edgar Faure  
BP 844  
MONTMOROT  
39008 LONS-LE-SAUNIER

Fait à Saint-Claude, le

La Directrice déléguée du CH L.JAILLON,

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS 39,

Pour le Directeur G. DUCOLOMB et par délégation  
la Directrice Déléguée  
des Centres Hospitaliers  
de Saint-Claude et Morez  
Carole GRIESMAYER  
C.GRIESMAYER.

Clément PERNOT

